

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 31 octobre 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier R-4057-2018.

Cause tarifaire 2019-2020 d'Hydro-Québec Distribution.

Demande afin que la Régie ordonne à *Hydro-Québec Distribution (HQD)* de répondre à certaines questions de la Demande de renseignements no. 1 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Chère Consœur,

Par la présente, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* invitent respectueusement la Régie de l'énergie à ordonner à *Hydro-Québec Distribution (HQD)* de répondre aux questions suivantes (de leur demande de renseignement no. 1) énoncées au tableau ci-après et aux motifs indiqués, suite aux non-réponses constatées quant à ces questions dans sa pièce [B-0078, HQD-14, Document 11](#) :

Question non répondue par HQD	Commentaire
<p>QUESTION 1.12.2, 1.12.3 ET 1.12.4 DE SÉ-AQLPA A HQD</p> <p>Pour une mise en contexte, voici le texte intégral de la question SÉ-AQLPA-1.12, ce qui inclut les questions 1.12.2, 1.12.3 et 1.12.4 faisant l'objet de la présente demande d'ordonnance :</p> <p>DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.12</p> <p>Référence(s) :</p> <p>i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053,</p>	<p>Nous invitons respectueusement la Régie à ordonner à <i>Hydro-Québec Distribution (HQD)</i> de répondre aux questions 1.12.2, 1.12.3 et 1.12.4 de SÉ-AQLPA.</p> <p>Tel qu'indiqué à la question 1.12.1, il est pertinent de déterminer si les trois indicateurs proposés aux fins du MRI (indice de continuité normalisé, durée moyenne des interruptions par client et nombre de pannes basse tension) sont ou non adéquats aux fins du MRI, plus particulièrement aux fins de fournir un signal adéquat quant aux éléments</p>

Question non répondue par HQD	Commentaire
<p>HQD-3, Document 3, page 14, lignes 9 et 10 :</p> <p><i>1.3.2. Fiabilité du service</i> <i>Le Distributeur propose trois indicateurs pour mesurer la fiabilité du service électrique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <i>Indice de continuité normalisé ;</i> <input type="checkbox"/> <i>Durée moyenne des interruptions par client - basse et moyenne tensions (proposé à la pièce HQD-2, document 1);</i> <input type="checkbox"/> <i>Nombre de pannes basse tension (proposé à la pièce HQD-2, document 1).</i> <p>ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0022, HQD-9, Document 1, Tableau B-1, page 32, colonne réel 2013, ligne réseaux autonomes.</p> <p>iii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0015, HQD-3, Document-4, page 10, Tableau 4.</p> <p>iv) RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Bulletin d'information sur les produits pétroliers, Semaine du 24 septembre 2018 volume 21, no 39, Tableau 4 : Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger.</p> <p>Demande(s) :</p> <p>1.12.1 Selon vous, les trois indicateurs proposés d'indice de continuité normalisé, de durée moyenne des interruptions par client et de nombre de pannes basse tension nécessitent-ils une adaptation particulière afin de traiter des situations provenant des réseaux autonomes, du fait que la corrélation entre les investissements et la fiabilité du réseau y serait différente ?</p> <p><i>Réponse : Non. Comme indiqué à la section 1.2</i></p>	<p>sous le contrôle du Distributeur à la fois en réseau intégré et en réseaux autonomes L'accroissement de la fiabilité peut certes dépendre d'un accroissement des investissements, mais ceux-ci dépendent eux-mêmes des coûts d'approvisionnement en combustible, lesquels sont hors de contrôle du Distributeur.</p> <p>SÉ-AQLPA s'interrogent donc quant au meilleur moyen de doter le MRI d'un ou plusieurs indicateurs de fiabilité (qui pourraient peut-être comporter un indicateur composite) qui tiennent compte des réalités différentes du réseau intégré et des réseaux autonomes quant aux éléments qui sont sous le contrôle du Distributeur.</p> <p>Les données et statistiques demandées quant aux variations de montants d'investissements et quant aux coûts d'approvisionnement en combustibles nous servira lorsque nous exprimerons nos représentations et recommandations quant à un ou des indicateurs de fiabilité qui capteront les différents aspects sous le contrôle du Distributeur.</p>

Question non répondue par HQD	Commentaire
<p><i>de la pièce HQD-3, document 3 (B-0053), le Distributeur a retenu un nombre restreint d'indicateurs, soit ceux qui sont les plus pertinents tout en étant complémentaires afin d'assurer une juste mesure, au global, de la qualité du service rendu.</i></p> <p>1.12.2 Comment expliquez-vous les investissements négatifs de 1,1 M\$ en réseaux autonomes en 2013 en référence (ii) ?</p> <p>1.12.3 Dans le tableau 4 de la référence iii) entre le mois de juin et le mois de septembre au Nunavik les prix ont passés de 160,13 \$/l à 189,00 \$/l. Est-ce que les coûts évités en énergie pour le Nunavik sont basés sur le prix de 160,13 \$/l du mois de juin ou sur ceux du mois de septembre 2018 ?</p> <p>1.12.4 Si les prix sont basés sur le mois de juin veuillez produire un nouveau tableau 4 de la référence iii) avec les prix du mois de septembre.</p>	
<p>QUESTION 1.13.2 DE SÉ-AQLPA A HQD</p> <p>Pour une mise en contexte, voici le texte intégral de la question SÉ-AQLPA-1.13 et des réponses, ce qui inclut la question 1.13.2 faisant l'objet de la présente demande d'ordonnance :</p> <p>DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.13</p> <p>Référence(s) :</p> <p>i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 14, lignes 9 et 10 :</p> <p><i>1.3.2. Fiabilité du service</i> <i>Le Distributeur propose trois indicateurs pour mesurer la fiabilité du service électrique :</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Indice de continuité normalisé ;</i></p>	<p>Nous invitons respectueusement la Régie à ordonner à <i>Hydro-Québec Distribution (HQD)</i> de répondre à la question 1.13.2 de SÉ-AQLPA.</p> <p>Ici encore, il est pertinent de déterminer si les trois indicateurs proposés aux fins du MRI (indice de continuité normalisé, durée moyenne des interruptions par client et nombre de pannes basse tension) sont ou non adéquats aux fins du MRI en captant adéquatement les éléments qui sont sous le contrôle du Distributeur. SÉ-AQLPA s'interrogent quant au meilleur moyen de doter le MRI d'un ou plusieurs indicateurs de fiabilité (qui pourraient peut-être comporter un indicateur composite) qui tiennent compte des réalités différentes du réseau intégré et des réseaux autonomes quant aux éléments qui sont sous le contrôle du Distributeur.</p>

Question non répondue par HQD	Commentaire														
<p> <input type="checkbox"/> <i>Durée moyenne des interruptions par client - basse et moyenne tensions (proposé à la pièce HQD-2, document 1) ;</i> <input type="checkbox"/> <i>Nombre de pannes basse tension (proposé à la pièce HQD-2, document 1).</i> </p> <p> ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0030, HQD-13, Document 4, page 1, Tableau 14, page 41 : </p> <p> TABLEAU 14 : CARACTÉRISTIQUES DES BORNES DE RECHARGE RAPIDES AU TARIF BR </p> <table border="1" data-bbox="215 831 699 1083"> <thead> <tr> <th></th> <th>Moyenne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PMA (kW)</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Consommation mensuelle (kWh)</td> <td>780</td> </tr> <tr> <td>Facteur d'utilisation mensuel</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Nombre de recharges mensuelles/borne</td> <td>67</td> </tr> <tr> <td>kWh par recharge</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Durée de recharge (minutes)</td> <td>22</td> </tr> </tbody> </table> <p> Demande(s) : </p> <p> 1.13.1 Selon vous, les trois indicateurs proposés d'indice de continuité normalisé, de durée moyenne des interruptions par client et de nombre de pannes basse tension nécessitent-ils une adaptation particulière afin de traiter des situations provenant des bornes de recharge pour véhicules électriques ? </p> <p> <i>Réponse: A priori, le Distributeur ne voit aucune adaptation requise et saisit mal le lien que fait SÉ-AQLPA entre les indicateurs proposés et les bornes de recharge pour véhicules électriques. Voir également la réponse à la question 1.12.1.</i> </p> <p> 1.13.2 Le tableau en référence (ii) indique un facteur d'utilisation mensuel de 5 %. Pourtant 780 kWh divisé par 720 heures donne une puissance moyenne de 1,1 kW, ce qui représente, sur une pointe de 52 kW un facteur d'utilisation de 2,1%. Veuillez expliquer. Le cas échéant, </p>		Moyenne	PMA (kW)	52	Consommation mensuelle (kWh)	780	Facteur d'utilisation mensuel	5%	Nombre de recharges mensuelles/borne	67	kWh par recharge	12	Durée de recharge (minutes)	22	<p> La recharge de bornes de véhicules électriques constitue une réalité nouvelle. Dans la réflexion du tribunal et des intervenants menant au choix de tels indicateurs, il est donc opportun de pouvoir identifier les éléments qui sont sous le contrôle du Distributeur dans la desserte de cette charge et ceux qui ne le sont pas. La rectification demandée par SÉ-AQLPA quant à l'information de base sur cette charge (afin d'avoir le juste facteur d'utilisation) nous servira lorsque nous exprimerons nos représentations et recommandations quant à un ou des indicateurs de fiabilité qui capteront les différents aspects sous le contrôle du Distributeur. </p>
	Moyenne														
PMA (kW)	52														
Consommation mensuelle (kWh)	780														
Facteur d'utilisation mensuel	5%														
Nombre de recharges mensuelles/borne	67														
kWh par recharge	12														
Durée de recharge (minutes)	22														

Question non répondue par HQD	Commentaire
veuillez déposer une correction de la pièce citée en référence. <i>Réponse: La demande de l'intervenant dépasse le cadre de l'intervention de SÉ-AQLPA fixé par la Régie au paragraphe 52 de la décision D-2018-129.</i>	

Paour l'ensemble de ces motifs, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* invitent respectueusement la Régie de l'énergie à ordonner à *Hydro-Québec Distribution (HQD)* de répondre aux questions énoncées au tableau.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).